

Obliger une agence imobiliaire a faire ses obligation

Par poloa, le 20/05/2010 à 12:04

Bonjour,

Ma question:

Comment obligé une agence imobiliaire a faire c'est obligation?

Explication:

Je suis rentré dans mon logement fin fevrier 2010. lors de l'etat des lieux on a remarquer que le balon d'eau chaude fuyé. un plombier devais venir, mais je l'attent toujours.

Entre temps, j'ai envoyer une mise en demeure avec accuser reception pour :

- mon ballon d'eaux chaude
- mon antenne tele qu'est pas racorder a l'antenne
- ma prise telephone qu'aucun FAI connait.(meme FT connais pas mon batiment, faire louverture de ligne il y a pas de soussi je le fait, mais je ne veut pas payé le deplacement d'un agent FT)

en debut de semaine j'ai un probleme electrique, plus de jus dans la cuisine(plus de frigo, de plaque,...)

J'ai beau appeller l'agence sans arret, j'ai l'impression qu'il se foute de moi...

Si quelqu'1 a une idée pour m'aider merci

Par topaze27, le 20/05/2010 à 17:24

bonjour,

il faut de nouveau faire un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'agence (si c'est a elle que vous payez) avec une copie au propriétaire en mentionnant que vous les mettez en demeure de faire les travaux sous 10 jours à réception de ce courrier faute de quoi vous verserez les loyers sur un compte de dépot et consignation jusqu'à ce que les travaux soient faits.

Normalement ils devraient bouger.

N'hesitez pas a revenir pour plus de renseignements cordialement aline